

Règlement du jeu-concours Rock en Seine 2022

La Ville de Saint-Cloud organise, du 1^{er} au 20 juillet 2022, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat permettant aux habitants de Saint-Cloud de gagner, pour le festival Rock en Seine, 20 places (10 x 2 places) valables le jeudi 25 août 2022, 20 places (10 x 2 places) valables le vendredi 26 août 2022, 20 places (10 x 2 places) valables le samedi 27 août 2022 et 20 places (10 x 2 places) valables le dimanche 28 août 2022. Les participants doivent donc obligatoirement préciser s'ils souhaitent obtenir des places pour le 25, le 26, le 27 ou le 28 août 2022.

Article 1 - Objet du concours :

La Ville de Saint-Cloud, 13, place Charles-de-Gaulle, 92211 Saint-Cloud Cedex, organise du 1^{er} au 20 juillet 2022, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Rock en Seine 2022 » permettant de gagner des places pour l'édition 2022 du festival Rock en Seine.

Article 2 - Participants et participations :

Le concours est ouvert aux Clodoaldiens, âgés de 18 ans au moins à la date du festival Rock en Seine (25 août 2022), lecteurs du *Saint-Cloud Magazine*. Sont considérés comme Clodoaldiens les personnes de nationalité française ou étrangère, domiciliées à Saint-Cloud. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sera admise sous peine de nullité de l'ensemble des bulletins de participation.

Seules les réponses envoyées sur le bulletin de participation publié dans le numéro n° 397 de juilletaoût 2022 du magazine *Saint-Cloud Magazine*, distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la ville, disponible en mairie, dans les établissements municipaux, ainsi que téléchargeable depuis le site de la Ville, seront valables.

Les bulletins de participation issus du *Saint-Cloud Magazine* devront être déposés sans enveloppe, dans l'urne prévue à cet effet, à l'accueil de la mairie, 13, place Charles-de-Gaulle, 92211 Saint-Cloud Cedex ou envoyés par courrier postal à cette même adresse à l'intention du service Communication, avec la mention « Jeu-concours Rock en Seine 2022 », au plus tard le mercredi 20 juillet 2022 à minuit, le cachet de la poste faisant foi dans le cas des envois.

Le timbre d'affranchissement (tarif lent en vigueur) pour l'envoi du bulletin de participation sera remboursé sur simple demande auprès du service Communication, 13, place Charles-de-Gaulle, 92211 Saint-Cloud cedex.

Sont exclus du concours les élus municipaux, le personnel du service Communication de la mairie et leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs), de même que le personnel du festival Rock en Seine.

Article 3 - Questions :

Le jeu consiste à répondre à trois questions sur le thème du festival Rock en Seine et du stand de la Ville de Saint-Cloud sur ce festival. Les questions seront posées dans le n° 397 de juillet-août 2022 du Saint-Cloud Magazine.

Article 4 - Dotations :

Le jeu-concours « Rock en Seine 2022 » bénéficie des dotations suivantes :

- 10 fois 2 places, soit deux places pour chacun des gagnants, valables pour les concerts proposés le jeudi 25 août 2022 lors du festival Rock en Seine d'une valeur de 2x59 euros soit 118 euros ;





- 10 fois 2 places, soit deux places pour chacun des gagnants, valables pour les concerts proposés le vendredi 26 août 2022 lors du festival Rock en Seine d'une valeur de 2x59 euros soit 118 euros.
- 10 fois 2 places, soit deux places pour chacun des gagnants, valables pour les concerts proposés le samedi 27 août 2022 lors du festival Rock en Seine d'une valeur de 2x59 euros soit 118 euros.
- 10 fois 2 places, soit deux places pour chacun des gagnants, valables pour les concerts proposés le dimanche 28 août 2022 lors du festival Rock en Seine d'une valeur de 2x59 euros soit 118 euros.

Article 5 - Modalités d'attribution des lots :

- Pour les places Rock en Seine

- Les lots seront attribués, de façon indépendante pour chacune des quatre dates, en fonction du nombre de réponses exactes.
- L'ensemble des bulletins contenus dans l'urne ou reçus par la Poste sera récupéré et trié par le service Communication de la mairie de Saint-Cloud.
- Après ce tri, s'il s'avère que les bulletins gagnants sont supérieurs à dix pour chacune des dates proposées, l'ensemble des bulletins sera remis à l'huissier de justice et les participants seront départagés par tirage au sort le vendredi 22 juillet 2022 sous le contrôle de la SCP Judicium Yves de Forcade la Roquette, Luis Boutanos et Gaëlle Contentin–Huissiers de justice associés à 92210 Saint-Cloud 169, bd de la République, en l'étude d'huissier, en dehors de la présence d'un quelconque membre des services de la mairie ou de tout participant qui exprimerait le désir d'y assister.
- Au terme de ce tirage au sort, la liste des gagnants avec les prix attribués sera établie par l'huissier de justice et annexée au procès-verbal de tirage au sort.
- Si des places ne pouvaient être attribuées pour l'un des 4 jours proposés (en cas de participation insuffisante notamment), les places non attribuées seraient alors proposées aux participants ayant concouru pour l'une des autres dates et avec le nombre de bonnes réponses les positionnant immédiatement après les lauréats. En cas d'égalité, ils seraient départagés par tirage au sort. Enfin, si le nombre de participants ayant correctement répondu aux trois questions s'avérait insuffisant pour l'attribution des dix lots pour chacune des dates, les lots seraient répartis sur les participants qui auront répondu correctement à deux questions et ainsi de suite jusqu'à ce que les lots soient attribués dans leur totalité.
- Les lauréats seront prévenus individuellement par téléphone **mercredi 27 juillet 2022** au numéro inscrit sur le bulletin de participation et la liste des gagnants sera affichée dans le hall de la mairie à partir du **mercredi 3 août 2022 jusqu'au mardi 23 août 2022 à 17h** afin de leur permettre de venir chercher leurs places et d'assister au festival.
- Les réponses et la liste des gagnants seront publiées sur le site Internet de la Ville de Saint-Cloud à partir du **mercredi 3 août** : <u>www.saintcloud.fr</u>
 Les lauréats devront :



- venir retirer leurs places auprès du service Communication de la mairie (13, place Charles-de-Gaulle à Saint-Cloud) du mercredi 3 au mardi 23 août 2022 aux horaires d'ouverture de la mairie.
- se rendre disponibles pour la date qu'ils ont choisie et, faute d'avoir utilisé leur prix, y renoncer. Ils ne pourront prétendre à aucune contrepartie financière en cas de non-utilisation de leurs places, de modification de la programmation musicale (qui est donnée à titre indicatif sur les sites Internet www.rockenseine.com ou www.saintcloud.fr) ou en cas d'annulation de dernière minute pour des raisons ne dépendant pas de la volonté des organisateurs.

Article 6 - Droits:

Les lauréats acceptent par avance la publication de leurs nom et prénom ainsi que la parution éventuelle de leur photo dans les publications de la Ville de Saint-Cloud, ainsi que tout support publicitaire dans les douze mois suivant les résultats du concours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tous les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et recueillies dans le cadre de ce jeu, en écrivant à : Mairie de Saint-Cloud, service Communication, 13, place Charles-de-Gaulle, 92211 Saint-Cloud.

Article 7 Respect du règlement :

Le règlement du concours, les trois questions et les réponses correspondantes sont déposés auprès de la SCP Judicium – Yves de Forcade la Roquette, Luis Boutanos et Gaëlle Contentin – Huissiers de justice associés à 92210 Saint-Cloud, 169, bd de la République – qui procédera, le cas échéant, au tirage au sort.

Article 8 - Acceptation du règlement :

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 - Dépôt, publication, consultation du règlement :

Le présent règlement est déposé entre les mains de la SCP judicium – Yves de Forcade la Roquette, Luis Boutanos et Gaëlle Contentin – Huissiers de justice associés à 92210 Saint-Cloud – 169, bd de la République. Une copie de ce règlement sera adressée gratuitement (remboursement du timbre de la demande au tarif lent en vigueur de la poste) sur simple demande écrite à la Mairie de Saint-Cloud – « Jeu-concours Rock en Seine 2022 », mairie de Saint-Cloud, service Communication, 13, place Charles-de-Gaulle – 92210 Saint-Cloud.

Article 10 - Annulation :

La Ville de Saint-Cloud et le festival Rock en Seine se réservent le droit d'écourter, de proroger, modifier ou annuler le déroulement du présent jeu, et ce sans préavis, en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans ce cas, leur responsabilité ne saurait être engagée. En outre, la responsabilité de la Ville de Saint-Cloud et du festival Rock en Seine ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais acheminement ou de perte de courrier postal.